

# XXXI<sup>E</sup> CONCOURS FRANCOPHONE DE LA NOUVELLE L'ENCRIER RENVERSÉ

---

**ARTICLE PREMIER** ► La revue de nouvelle *L'encrier renversé* organise son 31<sup>e</sup> concours francophone de nouvelle. Il sera ouvert du **1<sup>er</sup> janvier** au **15 mai 2019**. La Ville de Castres et le Crédit agricole Nord-Midi-Pyrénées en sont les partenaires.

**ARTICLE 2** ► Le concours est ouvert à tous les auteurs francophones résidant en France ou à l'étranger. Aucun thème n'est imposé. La participation est libre.

Elle est gratuite :

- pour les abonnés à *L'encrier renversé* [cf. [encrierrenverse.canalblog.com](http://encrierrenverse.canalblog.com)] ;
- pour les participants qui commanderont le numéro « concours » 2019 [10 €] ;
- pour les moins de 18 ans, qui auront à fournir la copie d'un document d'identité accompagnée d'une autorisation de participation signée de leur représentant légal ;
- pour les candidats domiciliés hors France métropolitaine, Corse et Monaco.

Pour les autres candidats la participation au concours est fixée à **5 €** [chèque établi à l'ordre de *L'encrier renversé*].

Les membres des jurys et les organisateurs ne sont pas autorisés à concourir.

**ARTICLE 3** ► Chaque auteur ne peut envoyer qu'**une seule nouvelle**.

Le manuscrit sera dactylographié en **quatre exemplaires**. La nouvelle ne devra pas excéder **22 500 signes**, soit 15 pages [déf. du signe : lettre, chiffre, signe de ponctuation, symbole ou espace entre mots].

Les pages seront simplement reliées par une agrafe, sans spirale, sans couverture ni réglette.

Les nom et adresse de l'auteur seront inscrits sur une feuille indépendante. Dès réception un codage garantissant l'anonymat du candidat sera effectué. L'emploi d'un pseudonyme est autorisé. Les manuscrits non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs mais détruits.

**ARTICLE 4** ► La nouvelle proposée ne devra **jamais avoir été publiée**, quel que soit le support [recueil, revue, journal, autoédition, Internet, etc.], à la date de parution du numéro « concours » de *L'encrier renversé* [1<sup>er</sup> trimestre 2020].

**ARTICLE 5** ► Les manuscrits seront adressés du **1<sup>er</sup> janvier** au **15 mai 2019 minuit** [cachet de la poste faisant foi] à l'adresse postale suivante :

**L'encrier renversé (concours de nouvelle), 9, hameau En Priou, 81580 Cambounet-sur-Sor (France)**

Aucun avis de réception ne sera envoyé.

**ARTICLE 6** ► Le concours est doté de **quatre prix** :

— le **premier prix** [prix de la Ville de Castres/*L'ER*], doté d'un montant de **1 000 euros**, est offert par la Ville de Castres ;

— le **deuxième prix**, doté d'un montant de **300 euros**, est offert par *L'encrier renversé* ;

— le **prix Marie-Schembré**, doté d'un montant de **200 euros**, est offert par *L'encrier renversé*. Il récompensera l'un des auteurs participants résidant en Région Occitanie.

— le **prix Lycéens**, doté d'un montant de **150 euros**, est offert par le Crédit agricole Nord-Midi-Pyrénées à l'un des auteurs finalistes choisi par des élèves des lycées de la Borde-Basse de Castres et Maréchal-Soult de Mazamet.

Les **dix premiers textes** ainsi que ceux des **lauréats du prix Marie-Schembré** et du **prix Lycéens seront publiés** dans le numéro « concours » 2019 de *L'encrier renversé*. Leurs auteurs recevront deux exemplaires de ce numéro.

**ARTICLE 7** ► Pour le prix de la Ville de Castres/*L'ER*, un premier jury composé des membres de *L'encrier renversé* et de jurés choisis par la rédaction opérera une sélection de nouvelles après lectures [chaque manuscrit est lu par quatre jurés].

Une seconde sélection de 10 à 20 nouvelles sera ensuite proposée au jury final. Celui-ci classera les textes retenus du 1<sup>er</sup> au 10<sup>e</sup>.

Le jury final sera composé de Lodewijk Allaert (lauréat 2009), Gérard Bastide (lauréat 1998), Catherine Béchaux (lauréate 2012), Michel Burlot (lauréat 1993), Chantal Céloti (lauréate 2003), Jean-Claude Chabel (lauréat 1997), Patricia Chauvin-Glonneau (lauréate 1999), Thierry Covolo (lauréat 2015), Annick Demouzon (lauréate 2013), Pierre Denizet (lauréat 2016), Mireille Félix (lauréate 2001), Pierre Hanus, Patrick Larriveau (lauréat 2006), Julie Matignon (lauréate 2008), Virginie Mouligneaux (lauréate 2017), Marc Nicolaieff (lauréat 2018), Françoise Provini-Sigoillot (lauréate 2000), Christiane Rolland-Hasler (nouvelliste et critique), Wernicke (lauréate 2014), de plusieurs élus et représentants de la Ville de Castres, des médiathèques de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, de libraires, d'un représentant du Crédit agricole Nord-Midi-Pyrénées et du comité de rédaction de *L'encrier renversé*.

**ARTICLE 8** ► Les **prix seront remis à la médiathèque de Castres en mars 2020**. Seuls les lauréats résidant sur le territoire métropolitain, invités par les organisateurs, devront être obligatoirement présents pour recevoir leurs prix.

Les candidats dont les nouvelles seront sélectionnées pour le jury final seront avertis avant le 31 juillet 2019, les lauréats seront prévenus au début du mois d'octobre, le Prix Lycéens à la fin décembre 2019.

**ARTICLE 9** ► Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours ou ses résultats ne sera admis. La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Le seul fait de présenter une œuvre au concours sous leur nom implique pour les participants qu'ils garantissent en être bien les auteurs.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Pour tout renseignement : [encrier.reverse@wanadoo.fr](mailto:encrier.reverse@wanadoo.fr)